



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

ETUDE NATIONALE SUR LES MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE

- Année 2008 -



SOMMAIRE

Introduction

Principaux résultats de l'étude menée sur les morts violentes constatées au sein du couple au cours de l'année 2008.....p.03

I - La méthodologie utilisée.....p.04

II - Les principaux résultats de l'étude.....p.04

III - L' étude détaillée des actes criminels.....p.05

3.1. Les faits commis dans le cadre du couple.....p.05

3.1.1. Les qualifications pénales

3.1.2. La situation matrimoniale

3.1.3. Le mode opératoire

3.1.4. Le contexte des décès

➤ le contexte en fonction du genre

➤ les violences antérieures dans le couple

➤ le contexte lié à l'âge et/ou la maladie

➤ la présence d'alcool et/ou de produits stupéfiants

➤ les problèmes psychiatriques et/ou psychologiques

3.1.5. La répartition mensuelle des faits

3.1.6. La répartition géographique

3.1.7. La nationalité des auteurs et des victimes

3.1.8. Les catégories socioprofessionnelles

3.1.9. L'âge des auteurs et des victimes

3.1.10. Les suicides des auteurs.

3.2. Les faits commis dans le contexte intrafamilial.....p.13

3.2.1. Les enfants, victimes de la violence exercée dans le couple..... p.13

3.2.2. Les autres membres de la famille et les proches..... p.14

IV - Les homicides hors du couple.....p.14

V - Les cas résolus en 2008.....p.14

Conclusion

Profils «types» des auteurs d'atteintes mortelles dans le couple.....p.15

Annexes

Annexes 1 à 3 : cartographies.....p.16

Annexe 4 : exemples de faits constatés en 2008.....p.19

MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE ETUDE NATIONALE DE L'ANNEE 2008

En France, au cours de l'année 2008, **184 personnes** sont décédées, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie (conjoint, concubin pacsé ou ex-dans les trois catégories).

De l'étude, il ressort :

**En France, tous les deux jours,
un homicide est commis au sein du couple.**

156 femmes sont décédées en une année,
victimes de leur compagnon ou ex-compagnon.

27 hommes sont décédés,
victimes de leur compagne ou ex-compagne.

Le ratio par jour reste identique à l'année 2007 : en moyenne, une femme décède tous les 2,5 jours et un homme tous les 14 jours.

Cette violence s'exerçant dans le cadre familial, **9 enfants** ont également été victimes des violences mortelles exercées par leur père.

En incluant les suicides des auteurs et les homicides commis simultanément avec ceux du partenaire de vie, ces violences mortelles ont occasionné au total le décès de **254 personnes**.

Les morts violentes au sein du couple sont en **légère diminution** avec **8 faits en moins** par rapport à 2007.

I. LA METHODOLOGIE UTILISEE

Depuis 2006, la délégation aux victimes mène pour le ministère de l'intérieur, un recensement sur les morts violentes au sein du couple.

La méthode utilisée est la recherche du renseignement auprès des services de police, des unités de gendarmerie et dans la presse nationale et régionale.

Une sollicitation systématique des services concernés est effectuée afin de ne recenser que les morts violentes commises à l'encontre de partenaires, hommes ou femmes, quel que soit leur statut : conjoints, concubins, pacsés ou « anciens » dans ces trois catégories.

La délégation aux victimes traite individuellement chaque dossier.

Il convient de souligner que les chiffres présentés dans cette étude sont un minimum, quelques rares cas ayant pu échapper à la remontée d'information auprès de la délégation aux victimes.

II. LES PRINCIPAUX RESULTATS

Il ressort de l'étude que **94 faits** ont été recensés en **zone police** (dont 31 traités par la police judiciaire) et **90 faits** en **zone gendarmerie**, soit **184 atteintes volontaires à la vie**.

Les femmes sont toujours majoritairement les victimes : 156 soit **84,4 % des cas**.

Sur les **27 femmes auteurs** d'homicide sur des hommes (15 en zone police et 12 en zone gendarmerie), **11 d'entre elles étaient victimes** de violences de la part de leur partenaire (4 en zone police et 7 en zone gendarmerie).

Un fait dans un couple féminin a été répertorié cette année.

Il ressort donc qu'au cours de l'année 2008,
156 femmes ont été victimes de leur compagnon ou ex-compagnon
et **27 hommes** sont morts, tués par leur compagne ou ex-compagne.

Le ratio par jour reste identique à l'année 2007 : en moyenne, une femme décède tous les 2,5 jours et un homme tous les 14 jours.

Au cours de cette même année 2008, au travers de l'état 4001, en France métropolitaine et d'Outre-mer, ce sont 1130 faits qui ont été constatés dans le cadre d'homicides de toutes natures.

Les morts violentes dans le couple représentent
16% des faits d'homicide commis sur le plan national.

Année	2006	2007	2008
Auteur homme sur victime femme	135/ 168	166/ 192	156/ 184
Auteur femme sur victime homme	29/168	26/192	27/184
Auteur femme sur victime femme	2/168	0	1/184
Auteur homme sur victime homme	2/168	0	0

III. L'ETUDE DETAILLEE DES FAITS

3.1. Les faits commis dans le cadre du couple

La spécificité de ces violences entraîne les constats suivants :

3.1.1. Les qualifications pénales

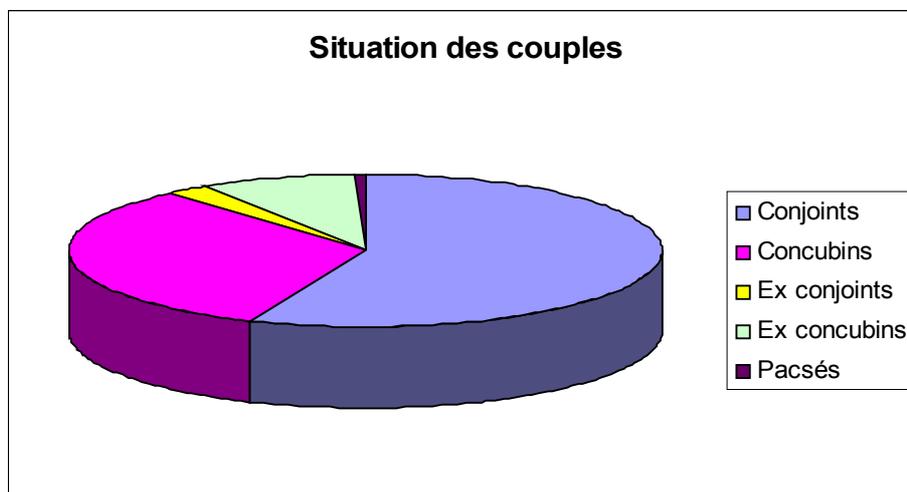
La non-préméditation caractérise les crimes commis au sein du couple.

Qualification	Nombre de faits
Assassinat	20
Homicide volontaire	143
Violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner	21 dont 2 cas de viol

3.1.2. La situation matrimoniale

C'est dans les **couples mariés** que l'on trouve le plus de décès : 104 couples vivaient maritalement, 59 en concubinage et 1 couple était pacsé.

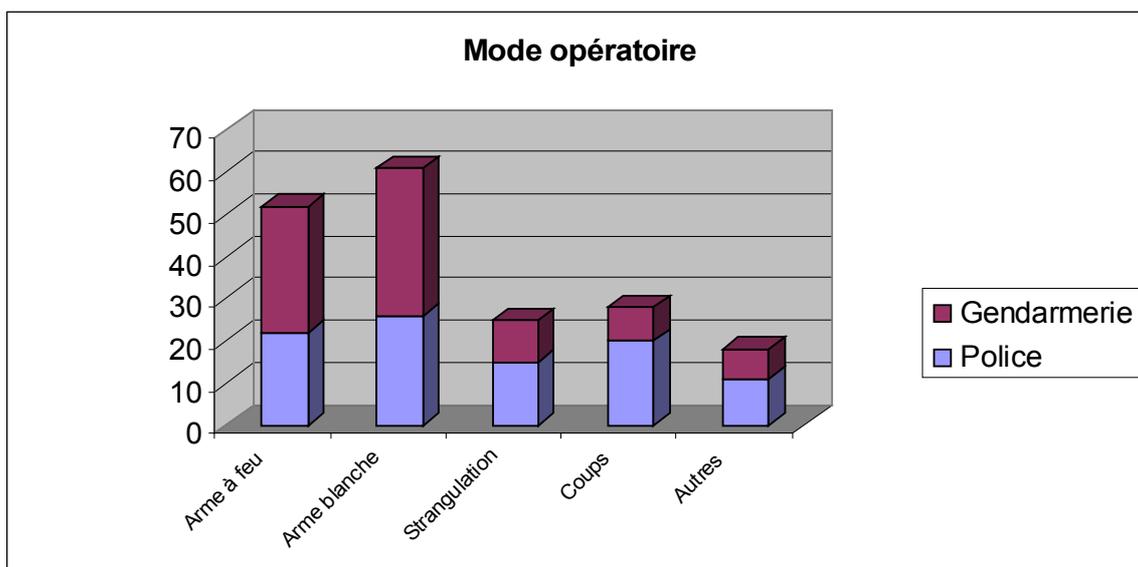
20 couples étaient séparés ou divorcés : 4 faits concernent des anciens conjoints et 16 des anciens concubins.



3.1.3. Le mode opératoire

Le moyen le plus souvent utilisé cette année par les agresseurs est l'**arme blanche** avec 61 cas (plutôt en zone rurale : 35) puis l'arme à feu : 52 cas (en 1^{ère} place l'année précédente), suivi par les coups : 28 (dont 20 en zone police) et la strangulation (25).

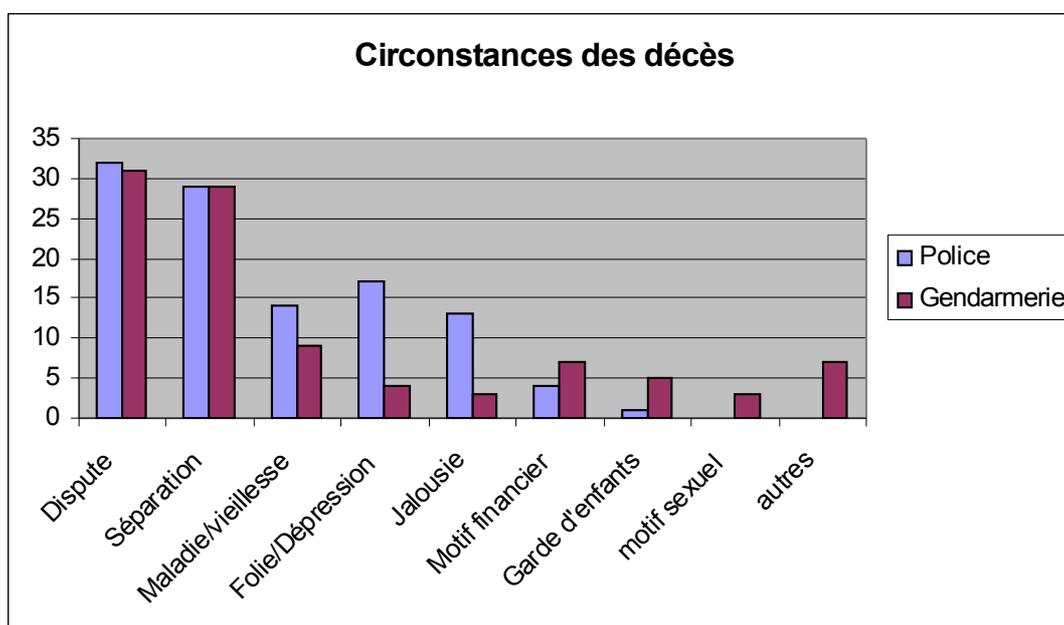
Les **auteurs féminins** ont utilisé à **15** reprises une **arme blanche** (9 en zone gendarmerie), 4 fois une arme à feu et 3 fois les violences physiques.



3.1.4. Le contexte des décès

Dans nombre de faits, causes et circonstances peuvent se combiner (séparation et alcool, dispute et alcool, séparation et dispute..).

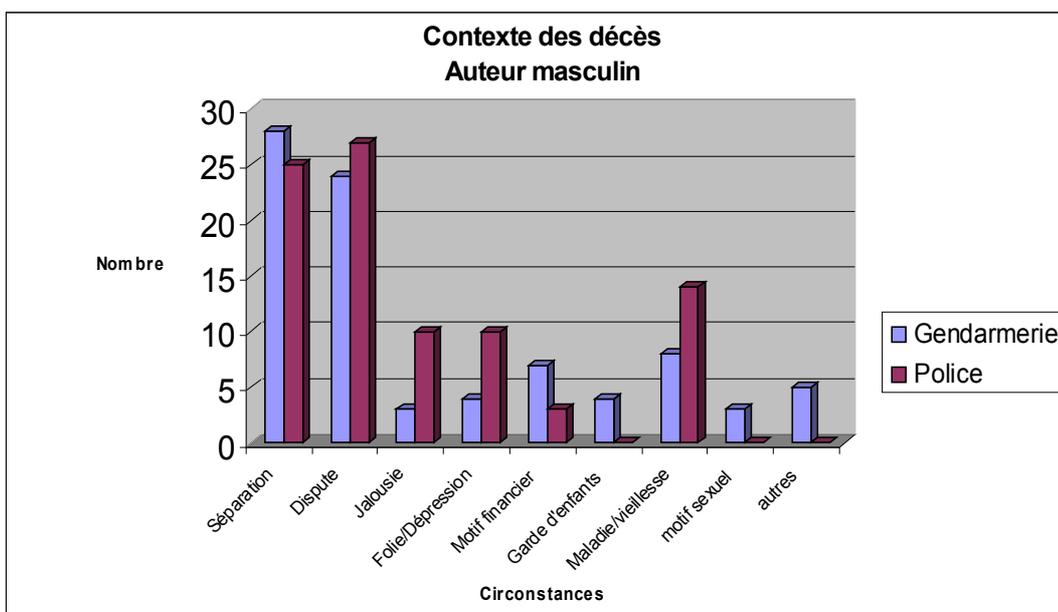
Dans les circonstances les plus souvent mises en évidence dans les cas d'homicides au sein du couple, apparaissent la **dispute (63)** puis la **séparation (58)**.



➤ Le contexte en fonction du genre

La cause principale de passage à l'acte pour les **femmes** est la dispute (12) suivi de la dépression/folie (7).

Par contre, en cours ou passée, la *séparation* apparaît toujours comme une cause principale du passage à l'acte pour les **agresseurs masculins : 54 cas**. Cette période apparaît donc comme particulièrement à risque. Viennent ensuite la dispute (51), la maladie (22), la dépression ou folie (14) et la jalousie (13).



Par ailleurs, quatre femmes et deux hommes ont été tués lors d'une dispute liée, entre autres, à la garde des enfants.

Enfin, **deux décès** résultent de violences sexuelles ayant entraîné la mort de la victime féminine.

➤ *Les violences antérieures dans le couple*

L'antériorité de la violence n'est pas toujours déterminée lors des enquêtes, surtout en cas de suicide de l'auteur ou absence de procédures préalables.

Cependant, dans **70 cas** (dont 49 en zone police), **la violence antérieure** de la part du partenaire a été établie.

Pour **11 des 27 cas** où l'agresseur est une femme, **la victime masculine était auteur de violences** sur sa partenaire. Dans deux autres faits, au contraire, la femme auteur était violente vis-à-vis de son partenaire.

Par ailleurs, pour la première fois, un cas a été recensé où la femme victime était auteur de violences envers son compagnon.

Dans **10 affaires**, les enquêtes ont permis d'apprendre que *l'auteur avait déjà été condamné, voire incarcéré, pour violences au sein du couple.*

➤ *Contexte lié à l'âge et/ou la maladie*

La **maladie d'Alzheimer** est présente dans 13 homicides commis sur des victimes, principalement féminines (12). A l'issue du geste criminel, 9 auteurs se sont suicidés et 3 ont tenté de le faire.

Dans les homicides où le passage à l'acte semble lié à l'âge, voire le grand âge, ou la maladie, huit cas peuvent être considérés comme de «**l'euthanasie**». Il est toutefois difficile de déterminer précisément l'accord de la victime, hors consentement expressément acté ou manifesté auprès des proches.

➤ *La présence d'alcool et/ou de produits stupéfiants*

L'alcool était présent dans **54 cas** (dont 36 en zone police), soit près de **30% du total**. La progression de passage à l'acte sous l'emprise de l'alcool est en nette augmentation : **+ 10%**. Il est essentiellement consommé par les hommes avant le passage à l'acte. Cependant, 6 femmes auteurs en avaient absorbé au moment des faits.

17 auteurs masculins étaient connus pour dépendance à l'alcool et **18 couples** ont été identifiés comme consommateurs chroniques (dont les 2/3 en zone police).

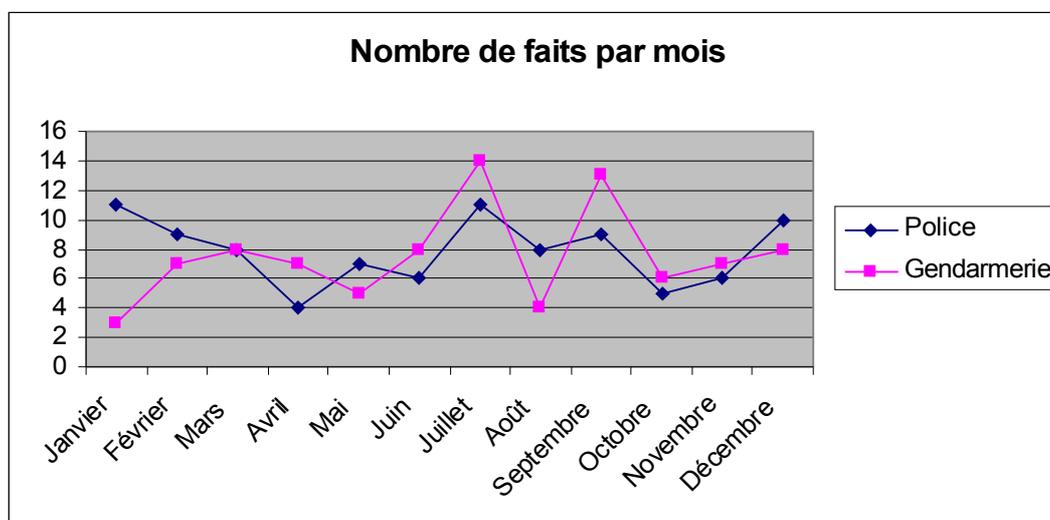
Dans 2 cas, l'auteur était toxicomane. Dans 2 autres, la victime femme avait consommé du haschich lors des faits.

➤ *Les problèmes psychiatriques et/ou psychologiques*

Dans **20 cas**, l'auteur des faits était suivi psychologiquement ou psychiatriquement, dont 6 femmes.

3.1.5. *La répartition mensuelle des faits*

Au regard du tableau ci-après, on constate qu'il n'y a pas forcément de corrélation entre les zones police et gendarmerie. Pourtant, les mois de juillet et septembre sont particulièrement meurtriers dans les deux zones de compétence.



3.1.6. *La répartition géographique*

Cette année, le département du **Nord** est particulièrement touché par le phénomène avec **15 homicides** (dont 12 en zone de police) ce qui représente un ratio de 5,8/ millions d'habitants. Viennent ensuite les départements de la **Gironde** et de la **Seine-Saint-Denis** avec respectivement des ratios 5,7/millions d'habitants et 5,3/millions d'habitants.

La région Ile-de-France comptabilise **31 victimes**.

35 départements n'ont recensé aucun homicide dans le cadre familial.

9 départements, plutôt ruraux, ne déplorent aucune victime depuis ces trois dernières années.

Enfin, pour les départements et collectivités d'Outre-mer, la Guadeloupe est le territoire le plus touché pour l'année 2008.

Départements	ZGN	ZPN	Total 2008	Total 2007	Total 2006	Variation 2007/2008
01 Ain	-		-	2	1	↘
02 Aisne	1	1	2	1	-	↗
03 Allier	-	-	-	-	1	=
04 Alpes Hte-Provence	1	-	1	-	-	↗
05 Hautes-Alpes	-		-	-	-	Aucun cas recensé
06 Alpes-Maritimes	2	1	3	5	4	↘
07 Ardèche	3	-	3	-	1	↗
08 Ardennes	-	-	-	1	2	↘
09 Ariège	-	-	-	1	-	↘
10 Aube	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
11 Aude	3	-	3	1	-	↗
12 Aveyron	-	1	1	3	-	↘
13 Bouches-du-Rhône	-	5	5	7	4	↘
14 Calvados	-	-	-	7	-	↘
15 Cantal	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
16 Charente	-	-	-	1	2	↘
17 Charente-Maritime	-	-	-	-	1	=
18 Cher	-	-	-	1	2	↘
19 Corrèze	-	-	-	2	-	↘
2A Corse du Sud	1	2	3	-	1	↗
2B Haute-Corse	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
21 Côte-d'Or	-	-	-	4	-	↘
22 Côtes-d'Armor	1	-	1	2	-	↘
23 Creuse	-	-	-	1	-	↘
24 Dordogne	1	-	1	1	1	=
25 Doubs	2	1	3	-	1	↗
26 Drôme	2	-	2	1	2	↗
27 Eure	-	2	2	1	-	↗
28 Eure-et-Loir	1	-	1	4	1	↘
29 Finistère	-	-	-	3	1	↘
30 Gard	1	-	1	9	2	↘
31 Haute-Garonne	2	1	3	4	5	↘
32 Gers	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
33 Gironde	4	4	8	7	5	↗
34 Hérault	4	-	4	3	3	↗
35 Ille-et-Vilaine	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
36 Indre	-	-	-	1	1	↘
37 Indre-et-Loire	1	-	1	0	1	↗
38 Isère	3	1	4	3	2	↗
39 Jura	1	-	1	1	-	=
40 Landes	-	1	1	-	-	↗
41 Loir-et-Cher	3	1	4	-	1	↗
42 Loire	1	1	2	-	1	↗
43 Haute-Loire	-	-	-	1	-	=
44 Loire-Atlantique	1	1	2	1	1	↗
45 Loiret	-	-	-	4	-	↘
46 Lot	1	-	1	-	1	↗
47 Lot-et-Garonne	2	1	3	1	2	↗
48 Lozère	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
49 Maine-et-Loire	2	-	2	-	2	↗
50 Manche	-	-	-	-	1	=
51 Marne	-	-	-	4	2	↘
52 Haute-Marne	-	-	-	-	1	=
53 Mayenne	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
54 Meurthe-et-Moselle	1	1	2	1	3	↗

55 Meuse	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
56 Morbihan	-	1	1	3	1	↘
57 Moselle	1	2	3	2	3	↗
58 Nièvre	1	-	1	1	1	=
59 Nord	3	12	15	12	7	↗
60 Oise	1	-	1	3	2	↘
61 Orne	-	1	1	-	1	↗
62 Pas-de-Calais	2	5	7	4	7	↗
63 Puy-de-Dôme	-	-	-	4	2	↘
64 Pyrénées-Atlantiques	-	1	1	2	1	↘
65 Hautes-Pyrénées	-	-	-	4	1	↘
66 Pyrénées-Orientales	2	-	2	2	4	=
67 Bas-Rhin	5	-	5	2	5	↗
68 Haut-Rhin	4	-	4	2	4	↗
69 Rhône	3	4	7	1	4	↗
70 Haute-Saône	1	1	2	1	-	↗
71 Saône-et-Loire	1	2	3	-	-	↗
72 Sarthe	1	-	1	2	1	↘
73 Savoie	3	-	3	1	1	↗
74 Haute-Savoie	-	-	-	2	-	↘
75 Paris	-	3	3	2	1	↗
76 Seine-Maritime	1	4	5	7	1	↘
77 Seine-et-Marne	-	1	1	5	4	↘
78 Yvelines	1	4	5	2	7	↗
79 Deux-Sèvres	-	-	-	1	1	↘
80 Somme	3	-	3	1	2	↗
81 Tarn	1	-	1	1	1	=
82 Tarn-et-Garonne	1	-	1	1	1	=
83 Var	1	1	2	2	6	=
84 Vaucluse	-	1	1	1	3	=
85 Vendée	1	-	1	2	1	↘
86 Vienne	1	-	1	1	3	=
87 Haute-Vienne	-	1	1	1	-	=
88 Vosges	-	-	-	-	1	=
89 Yonne	-	-	-	-	2	=
90 Territoire de Belfort	-	1	1	-	-	↗
91 Essonne	-	2	2	-	2	↗
92 Hauts-de-Seine	-	5	5	2	4	↗
93 Seine-Saint-Denis	-	8	8	8	8	=
94 Val-de-Marne	-	6	6	7	2	↘
95 Val-d'Oise	1	1	2	2	2	=
971 Guadeloupe	3	1	4	3	3	↗
972 Martinique	1	-	1	1	3	=
973 Guyane	-	-	-	2	1	↘
974 Réunion	1	1	2	4	4	↘
Polynésie	1	-	1	-	1	↗
Nouvelle Calédonie	-	-	-	2	-	↘
TOTAL	90	94	184	191	168	

3.1.7. La nationalité des auteurs et des victimes

24 auteurs et **14 victimes** sont de **nationalité étrangère**, dont respectivement 9 et 6 hors Union européenne, la grande majorité en zone police.

3.1.8. Les catégories socioprofessionnelles

Les **auteurs** n'exercent pas d'activité dans **59% des cas** : 25% sont à la retraite, 30% sans emploi (dont plus de la moitié en zone police) et 3,7% en arrêt maladie ou en invalidité.

La représentation des **victimes** en inactivité est légèrement supérieure (**65%**) avec 37% de personnes sans emploi, 26% à la retraite et 1,6% en arrêt maladie ou invalidité.

Chez les auteurs, il est constaté une légère diminution du nombre des retraités par rapport à l'année précédente (- 2%) et une légère augmentation des personnes sans emploi (+ 2%)

Les catégories de retraités et sans emploi augmentent chez les victimes (+3%).

Pour **95 couples**, les 2 étaient *en inactivité*, soit **51%** des cas (+7%)

Pour les actifs, la catégorie professionnelle la plus représentée est toujours celle des **employés**: essentiellement pour les victimes avec 35 cas (19%) contre 30 pour les auteurs (16%). Chez ces derniers, ce sont les ouvriers qui viennent ensuite dans 15 cas, puis les cadres/cadres supérieurs : 12 cas et les artisans/commerçants 11 cas.

Catégories socio-professionnelles	Auteurs	Victimes
Sans profession ou sans emploi	62	72
Retraité	48	48
Fonctionnaire	3	6
Cadre / cadre supérieur	12	7
Ouvrier	15	4
Artisan/Commerçant	11	5
Etudiant	0	3
Employé	30	35
Profession libérale	0	2
Autres	3	1
Profession non communiquée	0	1
TOTAL	184	184

3.1.9. L'âge des auteurs et des victimes

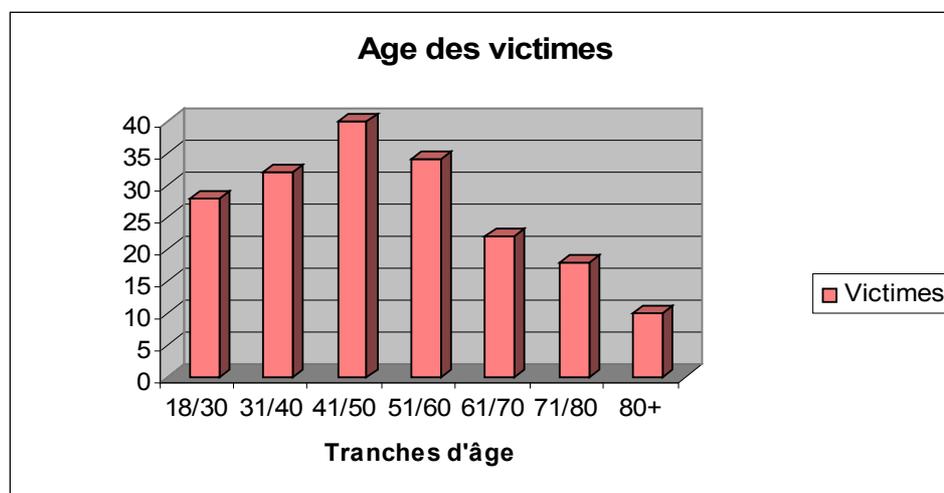
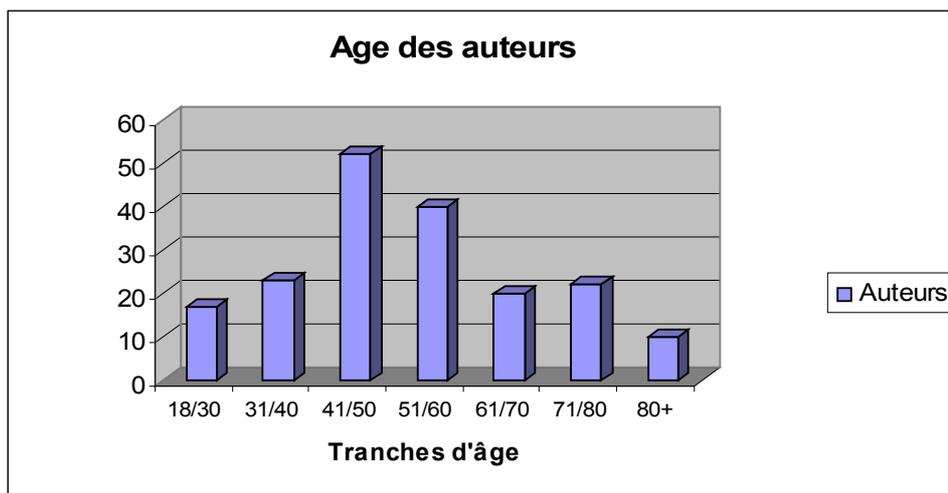
Dans les différentes tranches d'âge, on relève que les **auteurs de 41/50 ans** sont particulièrement impliqués dans ce type d'actes (52 dont 39 hommes) soit **28%**.

Quant aux **victimes**, la tranche des **41/50** (40 dont 39 femmes) est la plus concernée (**21%**).

32 auteurs et 28 victimes avaient plus de 70 ans, la plus grande partie demeurant en zone de compétence police. 10 auteurs et 10 victimes avaient plus de 80 ans.

Il convient de mettre en exergue que **40 couples** avaient plus de **dix ans d'écart**.

Tranches d'âge	AUTEURS			Décennie	VICTIMES			Décennie
	Hommes	Femmes	TOTAL		Hommes	Femmes	TOTAL	
Jusqu'à 25 ans	4	3	7	17	2	13	15	28
De 26 à 30 ans	8	2	10		2	11	13	
De 31 à 35 ans	7	1	8	23	1	11	12	32
De 36 à 40 ans	14	1	15		1	19	20	
De 41 à 45 ans	25	8	33	52	1	21	22	40
De 46 à 50 ans	14	5	19		-	18	18	
De 51 à 55 ans	19	4	23	40	5	10	15	34
De 56 à 60 ans	15	2	17		6	13	19	
De 61 à 65 ans	16	-	16	20	5	8	13	22
De 66 à 70 ans	3	1	4		2	7	9	
De 71 à 75 ans	9	-	9	22	1	8	9	18
De 76 à 80 ans	12	1	13		1	8	9	
Plus de 80 ans	10	-	10	10	-	10	10	10



3.1.10 Les suicides des auteurs

Le suicide ou la tentative de suicide de l'auteur reste une autre spécificité de cette violence. Ainsi, **32% des auteurs** se sont suicidés et **11%** ont tenté de le faire. Comme les années précédentes, la presque totalité des auteurs mettant fin à leurs jours, ou tentant de le faire, sont des hommes.

Année	2006	2007	2008
Suicide de l'auteur	46 personnes (dont 1 femme)	66 hommes	59 personnes (dont 1 femme)
Tentative de suicide de l'auteur	17 personnes (dont 3 femmes)	12 hommes	21 personnes (19 hommes et 2 femmes)

3.2. Les faits commis dans le contexte intrafamilial

3.2.1. Les enfants, victimes de la violence exercée dans le couple

➤ *Les décès d'enfants entrant dans le cadre des décès au sein du couple*

9 enfants sont morts en même temps que leur mère (dont 6 en zone police dans 3 affaires distinctes) et 2 enfants de 9 et 15 ans ont fait l'objet d'une tentative d'homicide (dans 2 affaires différentes).

Il avait été constaté en 2006 le décès de 11 jeunes enfants. L'année 2007 avait été moins meurtrière envers ces victimes puisqu'un enfant avait été tué.

De plus, dans **16** affaires, les meurtres ont été commis **devant les enfants**. Dans 8 cas, ce sont ces derniers qui ont découvert le ou les corps de leurs parents (7 en zone gendarmerie).

➤ *Les enfants victimes de conflit de couple*

Lorsqu'ils ne sont pas tués en même temps que leur mère, les enfants, pour la plupart très jeunes, peuvent également être des **victimes directes**, lors des séparations difficiles de leurs parents et non acceptées par leur père. Ainsi, 9 faits ont pu être portés à notre connaissance en 2008 dans ce cadre, entraînant le décès de **12 enfants**, le suicide de 4 pères et la tentative de suicide de 3 autres.

Par ailleurs, un jeune homme a violé le bébé d'un an de sa concubine pour lui nuire.

Enfin, les enfants «témoins» de la violence parentale peuvent avoir des réactions dramatiques : ainsi, un enfant de 10 ans a poignardé avec un couteau de cuisine son père qui venait de frapper son épouse enceinte de 8 mois. Le père n'est pas décédé.

3.2.2. Les autres membres de la famille et les proches

Parmi ces faits, 3 concernent plus particulièrement les meurtres du nouveau compagnon de leur femme dont ils étaient séparés :

- Dans 2 cas, l'homme a tué en même temps son «ex» et le nouveau compagnon de celle-ci.

- Dans le troisième, *l'homme a été tué* mais la femme a survécu à ses blessures : l'auteur faisait l'objet d'une mesure d'éviction du domicile suite à des violences conjugales, dossier pour lequel il avait été convoqué en justice en janvier 2009.

Année	2006	2007	2008
Victimes collatérales	14 dont 11 enfants	8 dont 1 enfant	11 dont 9 enfants

L'ensemble des homicides au sein des couples a donc entraîné
70 décès complémentaires
et par conséquent ***la mort de 254 personnes.***

Par ailleurs, quelques cas particuliers sont à signaler :

- A la suite d'un différend avec sa concubine, un homme poignarde le **père** de celle-ci.
- Un homme de 70 ans, ne supportant pas que son épouse le quitte, tue par arme à feu sa **sœur et sa belle-sœur**, blesse grièvement son ex-épouse et se suicide.
- Un homme de 55 ans, ne supportant que son épouse l'ait quitté et mis en cause pour violences et menace, tue par arme à feu **ses deux frères, ses deux fils et la petite amie de l'un d'entre eux.**

Enfin, une tentative d'homicide a été perpétrée sur une amie de l'épouse tuée.

20 membres de la famille, dont 14 enfants, ont ainsi été tués,
sans que la conjointe ou concubine l'ait été, et 5 hommes se sont suicidés.
L'ensemble des cas d'homicide dans un contexte de conflit de couple a donc entraîné
la mort d'au moins 280 personnes.

IV. LES HOMICIDES HORS DU COUPLE

Cette année, il a été recensé les meurtres perpétrés hors du couple ou dans des couples «non-officiels», qui ne bénéficient pas de la circonstance aggravante telle que définie par le code pénal.

Ainsi **14 homicides** ont été commis : 11 faits par l'amant, le petit ami ou l'ex dans ces deux catégories, 1 fait commis par une femme sur son amante et 1 fait commis par un homme sur son amant.

8 homicides d'hommes ont été commis par des rivaux, anciens ou nouveaux. Deux agresseurs se sont suicidés.

V. LES CAS RESOLUS EN 2008

Il s'agit d'homicides perpétrés les années antérieures, non résolus au moment des faits mais élucidés en 2008 :

- un fait commis par un conjoint violent en janvier 2003 dans le Pas-de-Calais.
- un fait commis par une concubine en décembre 2007 en Seine-Saint-Denis.
- un fait commis en 1998 par le concubin dans le Gard.
- un fait commis par le conjoint en juillet 2006 dans l'Ille-et-Vilaine.

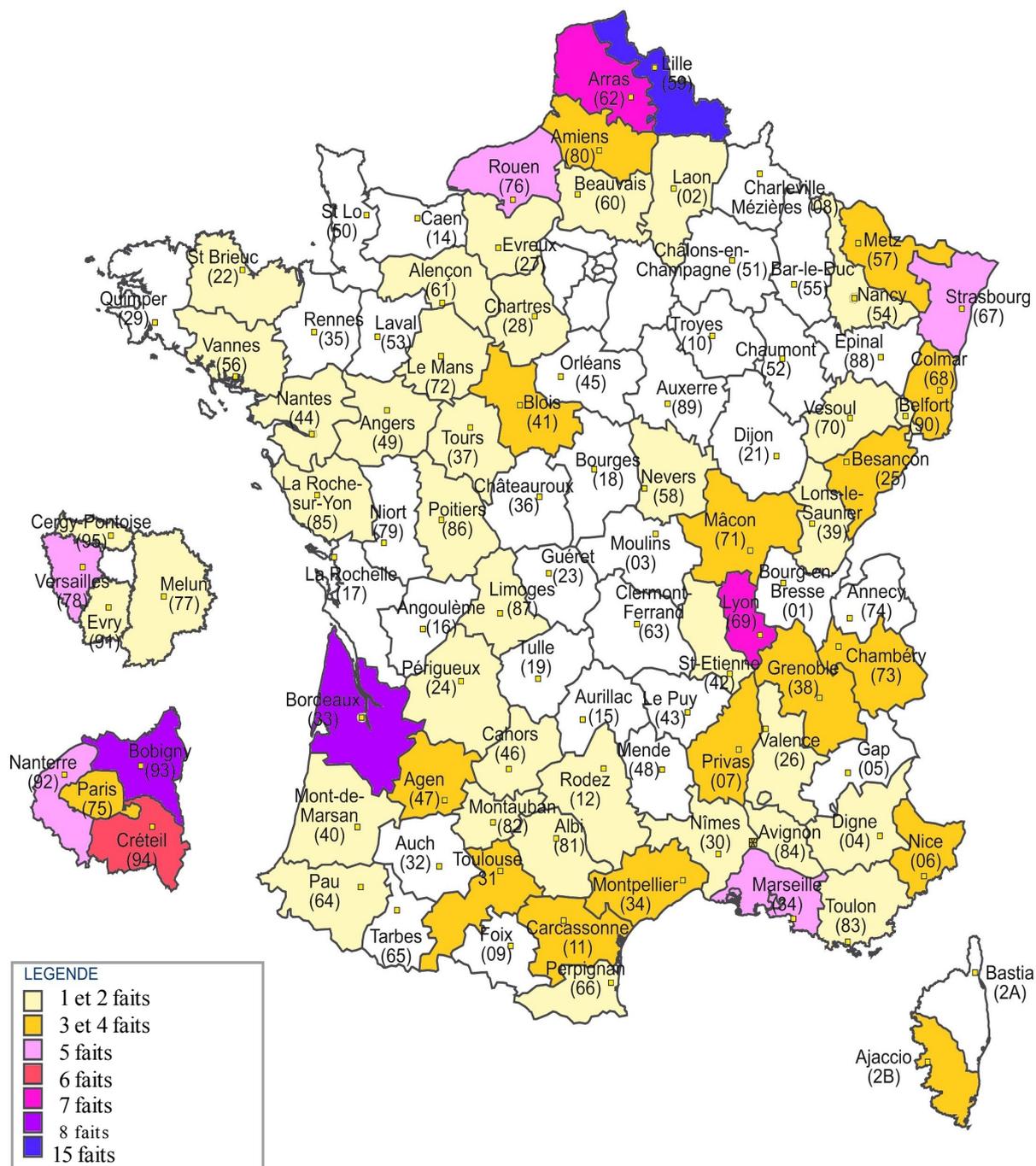
CONCLUSION

Les éléments mis en exergue dans cette étude permettent de réaliser les profils «types» des agresseurs pour 2008, en fonction de leur genre, sans intention de stigmatiser une population spécifique.

- **L'auteur masculin** est marié, de nationalité française, entre 41 et 50 ans, sans emploi et vivant plutôt en zone urbaine. Il commet son acte plutôt en période estivale, sans préméditation, avec une arme blanche. Sa principale motivation est la non-acceptation de la séparation.

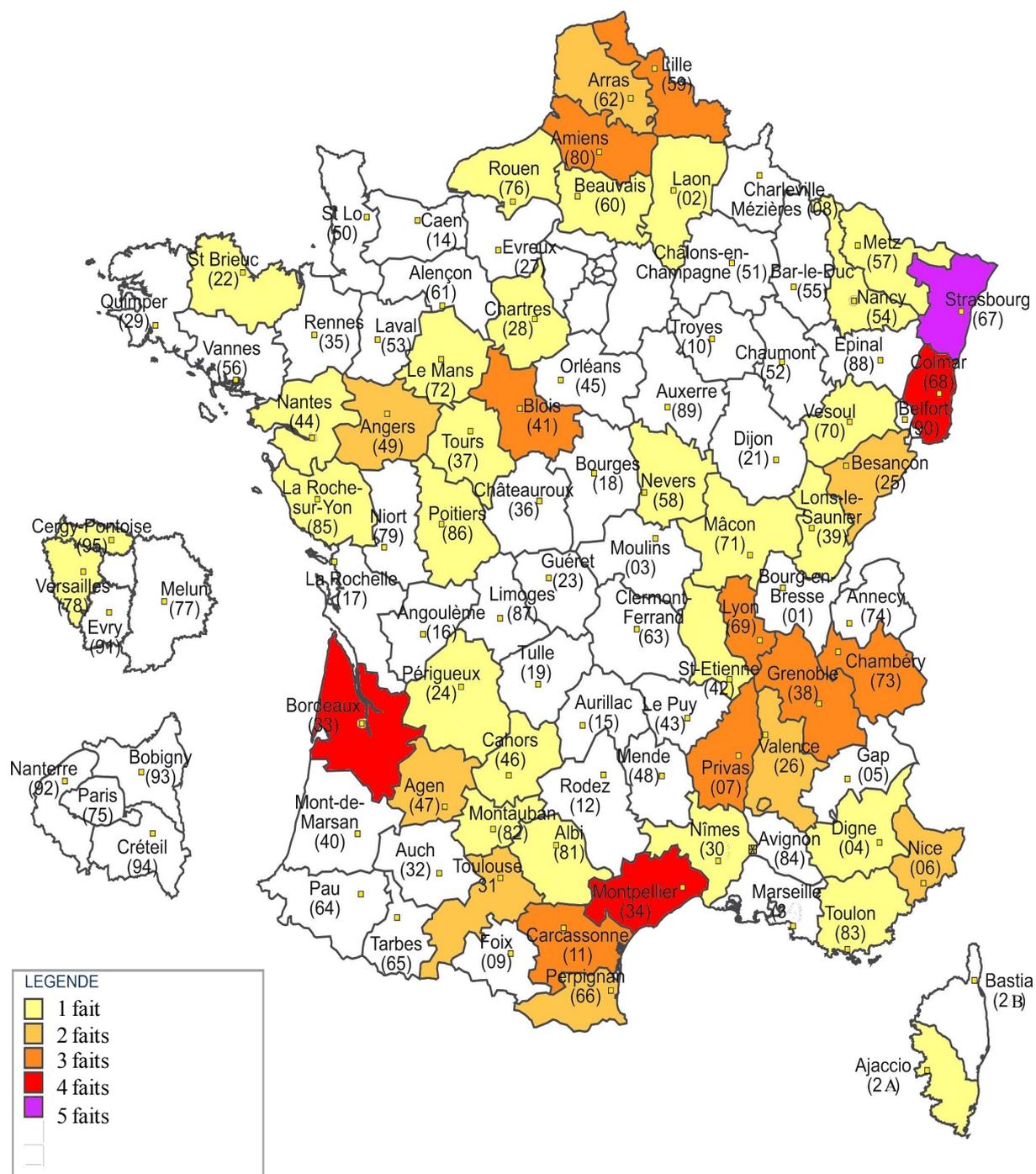
- **L'auteur féminin** est marié, de nationalité française, entre 41 et 50 ans, sans emploi et vivant plutôt en zone urbaine. Elle commet son acte sans préméditation, avec une arme blanche. Les principales causes de son passage à l'acte sont la dispute et les violences exercées sur elle par sa victime.

MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE En France



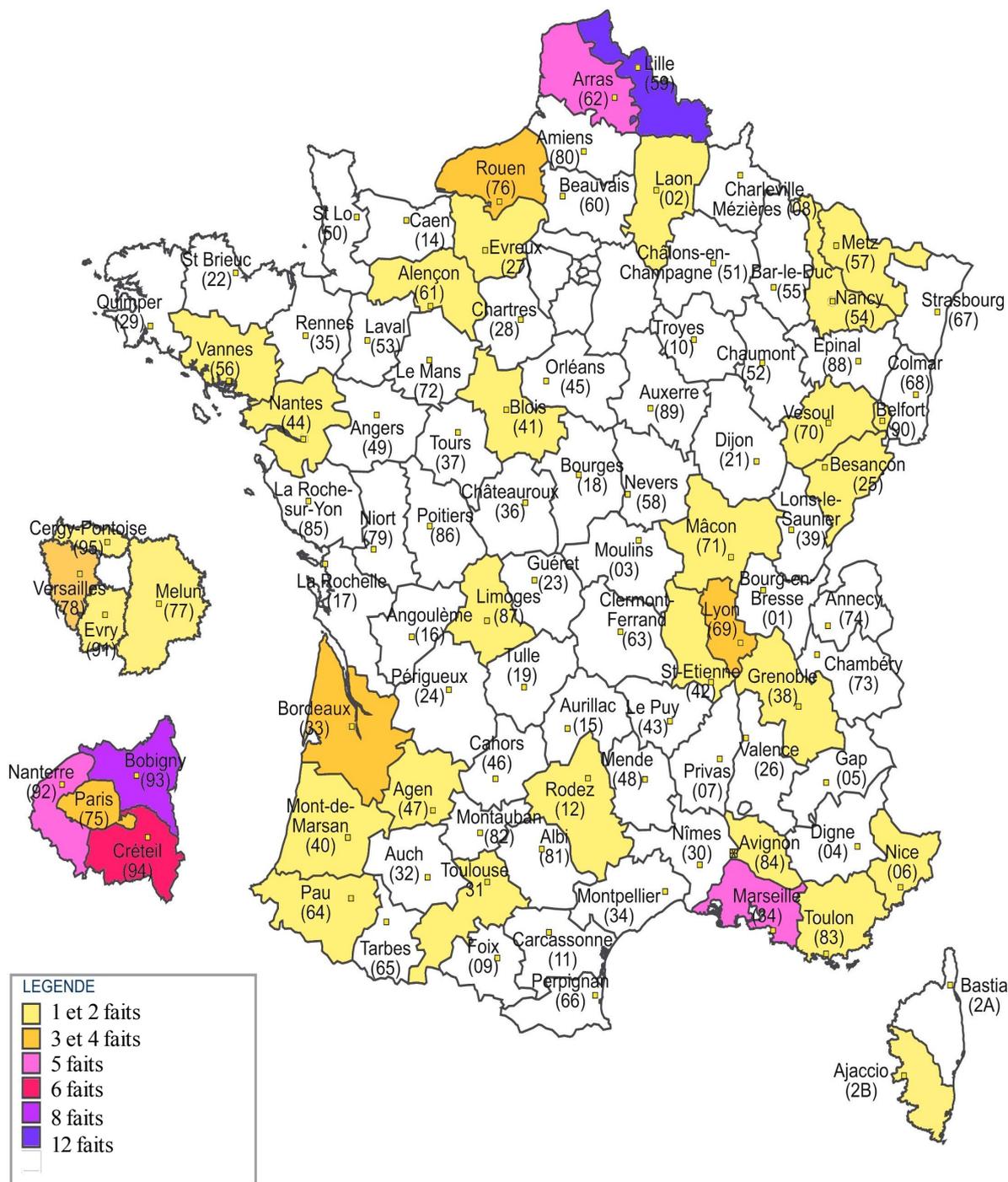
MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE

Zone de compétence gendarmerie nationale



MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE

Zone de compétence police nationale



DEPARTEMENTS D'OUTREMER				PAYS D'OUTRE MER	COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE D'OUTRE MER	TERRITOIRE D'OUTRE MER	COLLECTIVITE TERRITORIALE	TERRITOIRE
971 GUADELOUPE	973 GUYANE	972 MARTINIQUE	974 REUNION	987 POLYNESIE FRANCAISE	976 MAYOTTE	988 NOUVELLE CALEDONIE	975 SAINT-PIERRE ET MIQUELON	986 WALLIS ET FUTUMA
Pointe à Pitre	Cayenne	Fort de France	Saint Denis	Papeete	Mamoudzou	Noumea		

EXEMPLES DE FAITS CONSTATES EN 2008

- Un mari jaloux suspecte son épouse d'adultère avec un voisin imaginaire. Il l'égorge ainsi que leurs deux enfants de 4 et 6 ans. Des violences antérieures étaient attestées par les proches de la femme qui ne voulait pas déposer plainte.
- Sorti depuis 15 jours de prison pour des violences sur sa concubine, un individu jaloux et violent revoit sa compagne, qui était hébergée dans un foyer pour femmes. Elle lui explique ne plus vouloir revenir avec lui. Ne le supportant pas, en pleine rue, il lui porte une trentaine de coups de couteau.
- Malade, sous assistance respiratoire et unijambiste, une femme est victime de violences depuis de nombreuses années. Ce jour-là, il la frappe à coups de poing et de pieds au motif futile qu'elle ne lui aurait pas préparé son repas. La victime décède d'une hémorragie interne.
- Dans le cadre d'une relation récente fondée sur un rapport de force et une totale emprise psychologique, une femme semble totalement soumise à son partenaire. Les penchants alcooliques de celui-ci attisaient sa jalousie, le rendant très violent. Ivre au moment des faits, il porte à la victime de nombreux coups et la brûle avec une cigarette. La victime décède des suites de ses blessures.
- Séparés depuis 2 semaines, un conjoint se rend au domicile de sa compagne pour voir leur enfant de 3 ans et régler les détails de la séparation. Une dispute éclate. Alors que la femme tente d'appeler des secours, il lui arrache le téléphone et la saisit à la gorge. Elle s'empare alors d'un couteau à portée de sa main et le poignarde.
- Après une soirée arrosée, une femme est amenée dans sa chambre à coucher par son conjoint et trois amis. Lorsqu'il la rejoint un peu plus tard, l'époux entreprend une relation sexuelle non consentie par sa victime, qui dort profondément du fait de l'alcool absorbé. Les blessures infligées à cette dernière, lors des différentes pénétrations, provoquent des hémorragies qui lui seront fatales.
- Alors qu'un individu rend visite à son ex-épouse et ses trois enfants, âgés de 3 à 12 ans, il porte à celle-ci une quarantaine de coups de couteau et l'égorge sous les yeux des enfants. L'auteur, qui n'avait pas accepté la séparation, aurait agi pour le respect de son «honneur».
- Lors d'une dispute, une femme tue sa compagne à l'aide d'un couteau. Séparée depuis peu, l'auteur n'acceptait pas la rupture et harcelait quotidiennement sa victime.
- Un individu se dispute avec son ex-compagne, alors qu'il s'est dissimulé dans la cave de l'habitation de celle-ci. Muni de bouteilles de champagne, il lui porte plusieurs coups, alors que celle-ci tient son enfant de 4 mois dans les bras. La mère et l'enfant sont atteints de plusieurs coups à la tête et décèderont des violences exercées.